

L'intersyndicale SNUipp, Snudi FO, SE-Unsa, SUD Education et CGT Educ'Action du premier degré de Seine Saint-Denis vient de s'adresser en urgence au ministre de l'Education nationale (voir ci-dessous).

Elle invite tous les collègues du département à se réunir en AG dans les écoles, dans les villes... pour :

- **s'informer de la situation critique en cette rentrée (au moins 150 postes vacants, plus de remplaçants disponibles dans une majorité de circonscriptions...) : journées non remplacées, postes vacants, classes sans enseignant, état du RASED, besoin en CLIN, CLIS, manque d'EVS/ AVS... et établir les revendications des écoles ;**
- **organiser la mobilisation, et mettre en débat la perspective d'une grève départementale et d'une manifestation au ministère.**
- **signer la pétition au verso.**

L'intersyndicale du premier degré de Seine-Saint-Denis
SNUipp/FSU, SNUDI-FO, SE-UNSA, Sud-Education, CGT Educ'action

au Ministre de l'Education nationale

Monsieur le Ministre,

Le département de la Seine Saint-Denis se trouve, en cette rentrée 2012, dans une pénurie d'enseignants et de postes jamais atteinte.

Au moins la moitié des circonscriptions se trouvent, dès la deuxième semaine de classe, sans plus aucun remplaçant disponible. Un nombre très important de remplaçants a en effet été affecté sur des postes vacants (150 au minimum). A quelques jours seulement de la rentrée, déjà plusieurs dizaines de classes se retrouvent sans enseignant. Les 450 PES sont directement dans les classes en Seine-Saint-Denis, et donc sans formation, du fait de ce manque de remplaçants. Cette situation va continuer de s'aggraver au fur et à mesure des absences à remplacer.

Cette situation de crise s'ajoute à un contexte déjà rendu très difficile par des conditions d'enseignement fortement dégradées : destruction des postes RASED, intégration des enfants en situation de handicap sans les moyens nécessaires, etc...

Ce constat de rentrée extrêmement alarmant a donné lieu à une déclaration commune de toutes les organisations syndicales au comité technique départemental (CTSD) de rentrée le 7 septembre. Le directeur académique confirme ne pas disposer des personnels nécessaires pour couvrir les postes vacants.

L'intersyndicale 93 vous informe que les enseignants de Seine-Saint-Denis n'accepteront en aucun cas la remise en cause des seuils d'ouverture de classe du département.

Au vu de la situation de rentrée, l'intersyndicale 93 exige le recrutement immédiat de fonctionnaires d'Etat sur des emplois pérennes. Ce recrutement est possible :

- recrutement immédiat sur la liste complémentaire de notre académie, mais cela ne représente que 18 personnes ;
- recours aux candidats admissibles mais non admis au concours 2012 de l'académie de Créteil après réexamen par le jury du concours, qui doit pour cela être convoqué avant le 27 septembre ;
- recours aux volontaires sur liste complémentaire des autres académies...

A défaut d'une réponse très rapide de votre part, les enseignants de Seine-Saint-Denis, avec leurs organisations syndicales, sauront se mobiliser et faire entendre leurs revendications dans les jours qui viennent.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en notre attachement au service public d'Education.

Bobigny, le 14 septembre 2012



PETITION : « Avec l'intersyndicale SNUipp, Snudi FO, SE-Unsa, SUD Education et CGT Educ'Action, nous exigeons les moyens nécessaires au bon fonctionnement des écoles en Seine Saint-Denis »

Les écoles du département de la Seine Saint-Denis se trouvent, en cette rentrée 2012, dans une pénurie d'enseignants et de postes jamais atteinte.

Les enseignants soussignés exigent dans l'urgence :

- Le recrutement immédiat d'enseignants fonctionnaires d'Etat. Ce recrutement est possible (recrutement sur la liste complémentaire de notre académie, recours aux volontaires sur liste complémentaire des autres académies, organisation d'un concours exceptionnel...);
- Le respect des seuils d'ouverture de classe de la Seine Saint-Denis ;
- L'ouverture immédiate des postes nécessaires (classes, RASED, CLIS, CLIN, remplaçants...);
- Le maintien des ISSR pour tous les remplaçants affectés sur postes vacants ;
- Une augmentation du temps de formation sur le temps de travail pour tous les PES du département ;
- Les moyens nécessaires à la scolarisation des enfants en situation de handicap (création de postes d'enseignants spécialisés ,d'AVS, postes d'IME,CLIS, psychologues scolaires, maîtres G...).

Cette pétition sera portée au ministère de l'Education nationale.

NOM-Prénom	ECOLE	VILLE	SIGNATURE